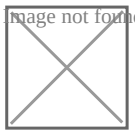

Annulation d'une dette faisant partie d'un passif

Par **salmon jean claude**, le **06/05/2018** à **09:51**

Bonjour
J'ai déposé en 2008 un dossier à la Banque de France, j'ai tout réglé sauf un prêt auto d'environ 14000€ que je n'ai jamais remboursé. Il y a plusieurs mois je me suis fait harceler par un cabinet de recouvrement nommé 1640, est ce normal? Je voudrais désolidariser mon ex compagne de ce remboursement, comment faire? Ils m'on demandé de leur envoyer tous les ans 12 chèques de 200 euros sans mettre la date, est ce un pratique courante? Je suis perdu, que dois-je faire?

Par **youris**, le **06/05/2018** à **10:22**

bonjour,
si cette dette de 12000 € était comprise dans votre plan de surendettement et que vous n'avez jamais remboursé cette dette, votre plan de surendettement est caduque et le créancier impayé peut exiger le paiement de cette dette puisque le plan de surendettement interrompt le délai de prescription.
si votre compagne veut être désolidarisé de cette dette, elle doit le demander à votre créancier qui n'a aucune obligation d'accepter, car le créancier préfère avoir une garantie sur 2 têtes que sur une seule, surtout si vous êtes en procédure de surendettement.
la date sur un chèque est obligatoire, et si vous remettez des chèques à son bénéficiaire, il peut les déposer à l'encaissement dès que vous lui remettez.
il est préférable de leur faire chaque mois un chèque de 200 €.
salutations

Par **salmon jean claude**, le **06/05/2018** à **10:29**

En vous remerciant pour la réponse apportée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés